

COMMUNE
DE GONDREXANGE



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 AOUT 2025

144 RUE DE L'EGLISE
57815 GONDREXANGE

NOMBRE DES CONSEILLERS ELUS : 11
NOMBRE DES CONSEILLERS EN FONCTIONS : 11
NOMBRE DES CONSEILLERS PRESENTS : 9
Date de convocation du Conseil municipal : le 19.08.2025

Sous la présidence de M. STAUB Alain – Maire

PRESENTS : STAUB Alain - VERRIER Jacky - COLONNE Gérardine - MANSUY Laurent - BAUCHARD Jean-Christophe - DOMMINGER Joël - MANSUY Benoît - VANDERBOSSE Alain -

ABSENTS EXCUSES : CEZARD Joëlle donne procuration à COLONNE Gérardine
CLEMENT Céline donne procuration à VERRIER Jacky
LORENZ Céline

VERRIER Jacky a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 06 juin 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de MANSUY Benoit. Il convient à ce titre que les membres du conseil le valident ou demandent à le modifier. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 06 juin 2025 est approuvé.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

1. Décisions du maire par délégation
2. Décision modificative du budget n°1
3. Rapport de la CLECT du 19 juin 2025 et révision de l'attribution de compensation
4. RODP ORANGE
5. Demande de subvention de la part de l'Association des arboriculteurs de Gondrexange
6. Demande de subvention de la part de l'Association sportive de Gondrexange
7. Demande de subvention pour un stage ERASMUS

Questions diverses :

1. POINT D'INFORMATION CONSACRE AUX DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération n° 2022/01 du 08 février 2022, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire en certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale et le règlement rapide de certaines affaires.

Conformément à l'article L. 2122-23, il appartient au Maire de rendre compte à l'Assemblée des décisions prises par délégation.

Le Conseil est par conséquent invité à prendre connaissance des éléments suivants :

❖ Prémptions / Déclarations d'intention d'aliéner

Nombre de Déclarations d'Intention d'Aliéner réceptionnées depuis le début de l'année → 5

- D.I.A n° 01_2025 présentée par Maître MAMEAUX-GUTH Séverine, notaire à Sarrebourg pour un non-bâti – section 60 Parcelle 122, bien de M. KRAUS Edgar.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

- D.I.A n° 02_2025 présentée par Maître MARTZEL Jean-Marc, notaire à Phalsbourg pour un non-bâti (près) – section 58 Parcelles 124 et 125, bien de Mme GASSER Sylvie et HOUILLON Claude.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption

- D.I.A n° 03_2025 présentée par Maître BAPST Jean-Philippe, notaire à Lorquin pour un bâti – section 60 Parcelle 109 et 110, bien de M. LANG Denis.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption

- D.I.A n° 04_2025 présentée par Maître Dorine BACHET, notaire à Sarrebourg pour un bâti – section 58 Parcelle 90, bien de M. DURANT Damien.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption

- D.I.A n° 05_2025 présentée par Maître BAPST Jean-Philippe, notaire à Lorquin pour un bâti – section 01 Parcelle 159, bien de M. SAAL Christophe.

Le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption

❖ Urbanisme :

Depuis le début de l'année 2025

- 3 demandes de CU b) opérationnels :
- 17 déclarations de travaux
- 2 Permis de construire

2. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11		
Présents : 6	Délégation de vote : 2	Absents : 3
Type de scrutin : ordinaire		
Votes pour : 8	votes contre : 0	Abstentions : 0
Délibération transmise au contrôle de légalité le 27/08/2025		
Délibération affichée le 27/08/2025		

M. le Maire explique que pour pouvoir payer les factures d'investissement, à savoir l'achat de l'autolaveuse, du lave-vaisselle et le portail du cimetière, il faut procéder à une modification du budget.

En effet la dotation biodiversité et aménités rurales versée étant supérieure de 12 615.00 € par rapport aux prévisions budgétaires, il faut intégrer cette somme au budget et la virer en section d'investissement afin de pouvoir abonder les articles 2158 pour le lave-vaisselle et 2184 pour l'autolaveuse et 2131 pour le portail du cimetière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2025 :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
023 / 023	Virement à la section d'investissement	12 615.00	
21 / 2158 / 318	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000.00	
21 / 2184 / 320	Mobilier	4 979.00	
21 / 2131 / 319	Bâtiments publics	2 636.00	
Total		25 230.00	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
74 / 748374	Dotation biodiversité et aménités rurales	12 615.00	
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	12 615.00	
Total		25 230.00	0.00

Approuvé à l'unanimité

3. RAPPORT DE LA CLECT DU 19 JUIN 2025 ET REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
 Présents : 6 Délégation de vote : 2 Absents : 3
 Type de scrutin : ordinaire
 Votes pour : 8 votes contre : 0 Abstentions : 0
 Délibération transmise au contrôle de légalité le 27/08/2025
 Délibération affichée le 27/08/2025

Monsieur le maire explique que suite au transfert du Centre aquatique de Sarrebourg à la CC-SMS, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CC-SMS s'est réunie pour examiner deux thématiques :

- l'évaluation des charges liées aux compétences transférées au 01.04.2025 suite au transfert du centre aquatique de Sarrebourg à la CCSMS,
- la restitution du solde du FPIC 2016 prélevé sur les Attributions de Compensation (AC) dans le cadre du Pacte Fiscal de Solidarité pour les communes concernées.

La commune de Gondrexange n'est pas concernée par ce dernier point car elle ne fait pas partie des communes auxquelles la diminution de FPIC communal liée à la fusion est prélevée sur ses AC.

Elle est cependant appelée à approuver le rapport de la CLECT, conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Approuvé à l'unanimité

4. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Présents : 6 Délégation de vote :2 Absents :3
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour : 8 votes contre : 0 Abstentions : 0
Délibération transmise au contrôle de légalité le 27/08/2025
Délibération affichée le 27/08/2025

Suite à des recherches, il s'avère que la commune peut percevoir de la redevance d'occupation des sols de la part d'Orange et elle peut réclamer cette RODP sur les 5 dernières années.

Le montant dû par Orange pour la redevance d'occupation est ainsi fixé à 3 392,74 € (trois mille trois cent quatre-vingt-douze euros et soixante-quatorze cents) pour la période 2021-2025.

Approuvé à l'unanimité

5. DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PART DE L'ASSOCIATION DES ARBORICULTEURS DE GONDREXANGE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Présents : 5 Délégation de vote :2 Absents :3
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour :6 votes contre : 0 Abstentions : 0
Délibération transmise au contrôle de légalité le 27/08/2025
Délibération affichée le 27/08/2025

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par l'Association des arboriculteurs de Gondrexange qui souhaite faire de grosses rénovations au niveau de la toiture du local de distillation

La commune accorde pour l'année 2025 un montant de subvention égal à la subvention qui sera versée par la CC-SMS dans le cadre de ce projet : réfection totale de la toiture du local avec isolation et pose de plafonds, sans dépasser les 3 000 €.

Approuvé à l'unanimité

6. DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PART DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE GONDREXANGE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
 Présents : 6 Délégation de vote :2 Absents :3
 Type de scrutin : ordinaire
 Votes pour :6 votes contre : 0 Abstentions : 0
 Délibération transmise au contrôle de légalité le 27/08/2025
 Délibération affichée le 27/08/2025

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par l'Association sportive Gondrexange Volley-Ball qui affiche un déficit pour l'année 2024 et qui demande une subvention de 1 000€.

Approuvé à l'unanimité

7. DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN STAGE ERASMUS

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
 Présents : 6 Délégation de vote :2 Absents :3
 Type de scrutin : ordinaire
 Votes pour :6 votes contre : 0 Abstentions : 0
 Délibération transmise au contrôle de légalité le 27/08/2025
 Délibération affichée le 27/08/2025

Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de participation pour un stage ERASMUS à Malte de la part d'une élève du Lycée Ste-Marie de Sarrebourg. Les demandes de financement ont été faites mais elle ne recevra la réponse de la prise en charge qu'en juin prochain.

Dans un souci d'équité, M. le Maire propose de participer à hauteur de 50€, somme qui avait été versée au collège de Moussey pour un élève de Gondrexange participant à projet pédagogique autour du thème " Les Mosellans et la Résistance durant la Seconde Guerre Mondiale". Ce projet comportait un voyage pédagogique à Paris et en Normandie.

Approuvé à l'unanimité

DIVERS :

- **Demande de la part de M. MURAUSKAS et Mme DOMANGE** pour limitation de la vitesse à la hauteur du Domaine sur le RD955.
 La commune soutien la demande et enverra un courrier à l'UTT
- **Brioche de l'amitié** : l'amicale des Sapeurs- Pompiers de Gondrexange se chargera de la distribution les 11 et 12 octobre prochains.
- **AG de la Fédération des Maires** à Metz le 27/09/2025 : M. le maire demande si quelqu'un eut l'accompagner.
- **Invitation 60 ans de l'APEI** le 04/10 à 18h : M. le maire demande si quelqu'un veut y représenter la commune
- **Travaux sur la commune** : un point est fait sur les différents travaux entrepris sur la commune que ce soit par la CC-SMS, la SNCF ou encore VNF
- **Stretching Club** : la nouvelle Présidente a déposé un courrier en mairie pour demander l'octroi d'un 2^{ème} créneau : le mardi de 19h à 20h. Le conseil y est

favorable en précisant bien que si la municipalité a besoin de la salle pour une réunion, le stretching devra libérer la salle.

➤ **Divers travaux à effectuer :**

- Installer le nouveau panneau d'affichage à la mairie et fixer l'ancien sur le mur de l'école
- Tapisserie à recoller à l'école → demander au peintre Willy Ehrenbogen
- Installation des stores à l'école
- Changement du revêtement de sol dans la classe de maternelle → pendant les vacances de Toussaint car il faut enlever tout le mobilier.

➤ **Informations aux administrés :** présentation du flyer à distribuer avant le 1^{er} septembre. Répartition de la distribution entre les conseillers disponibles le jeudi 28/08 à 18h.

➤ **Logements :** 2 logements se libèrent.

- Celui au-dessus de la mairie pour le 5/11/2025 au plus tard. Il y a déjà 2 personnes intéressées.
- Celui au-dessus de l'école qui n'a pas encore été rénové → relocation ou travaux de rénovation ? A réfléchir

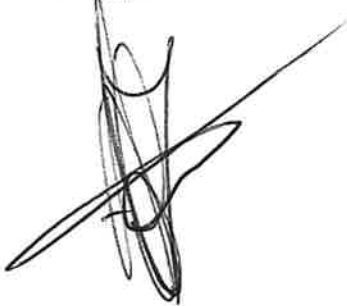
➤ **Tour de table :**

- **Route de Diane-Capelle** détériorée suite aux travaux de la digue et au passage des camions de terre qui vont déverser chez DEMANGE.
- **Lors du traçage routier :** oubli de la réserve incendie → la commune est en attente du dossier du SDIS
- **Discussion sur le traçage d'un passage piéton supplémentaire**

Séance levée à 20h45

Le Maire

Alain STAUB

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain STAUB'.

Le secrétaire de séance

VERRIER Jacky

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Verrier Jacky'.